

16 JUL. 2009

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Direction de la cohésion sociale et du  
développement durable  
Bureau de l'environnement et du  
développement durable

REÇU LE  
17 JUL. 2009

Amiens, le 10 juillet 2009

DREAL PICARDIE		Att	Inf
	DIR		
	DIR A		
	A. DIR		
	SG		
	CSM		
	CGM		
	GCGE		
	FRI		
	NEP		
	DIT		
	DI		
	Métrie		
	ECLAT		
	UT Aisne		
	UT Oise		
	UT Somme		
	Pôle Jurid.		
	E. Risques		
	DDE 02		
	DDEA 60		
	DDE 80		

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A.S. SYRAL, dont le siège social est situé ZI et Portuaire à MARCKOLSHEIM (67390), de son projet de modification de certaines installations de la partie glucoserie, afin de développer un nouveau portefeuille de produits plus adaptés à l'évolution du marché des dérivés amyliques, au sein de son établissement situé sur le territoire de la commune de MESNIL-SAINT-NICAISE.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification des arrêtés préfectoraux délivrés précédemment, qui demeurent toujours valables. Les équipements liés à ce projet devront être conçus et exploités dans le respect des dispositions prévues par ces arrêtés.

Pour le Préfet et par délégation,  
l'attaché, adjoint au chef de bureau,

Nicolas GRENIER

**Copie adressée à :**

- Monsieur le maire de MESNIL-SAINT-NICAISE  
s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de PERONNE  
⇒ Monsieur le directeur régional de l'environnement de  
l'aménagement et du logement  
⇒ L'inspecteur des installations classées  
⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme  
⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et  
sociales de la Somme  
⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme